

## Des militantes de la Colombie-Britannique devant les Nations Unies pour défendre les droits de l'enfant

Texte de Susan Harney, avril 2012

*« Si nous ne témoignons pas en tant que citoyens, que personnes et qu'individus, ce droit que nous avons eu à la vie est sacrifié. Et il y a du silence plutôt qu'une prise de parole. » (Trad. libre - Jane Rule)*

Le 6 février 2012, deux militantes actives dans le domaine de la garde à l'enfance en C.-B., représentant la Coalition of Child Care Advocates of BC (CCCABC) et l'Association Canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance (ACPSGE), ont comparu à Genève en Suisse devant le Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant (CNUDE). J'étais une de ces militantes. Nous avons été invitées, ma collègue Lynell Anderson et moi-même, à faire une présentation devant le Groupe de travail présessionnel du CNUDE pour parler de la pénurie navrante de services de garde à l'enfance abordables, accessibles et de qualité au Canada. Notre tâche consistait à mettre en relief l'échec du Canada à respecter les droits d'une majorité de jeunes enfants (et ceux de leurs familles) au Canada et de demander à la communauté internationale d'exiger du Canada qu'il s'explique devant l'absence de progrès réalisés au pays pour bâtir un système de services éducatifs et de garde à l'enfance.

Mais, laissez-moi partir du début. Il y a deux ans, lors d'une séance de planification stratégique du conseil d'administration de la CCCABC, un certain nombre de constats importants ont émergé :

- La Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, qui avait réclamé pour une première un système national de services de garde à l'enfance abordables, était vieille de quarante ans.
- La Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant avait été ratifiée par le Canada 20 ans plus tôt, soit le 13 décembre 1991. Plus récemment, le CNUDE avait publié l'Observation générale 7 (OG7, 2005), un document fournissant des directives additionnelles relatives à la mise en oeuvre de droits dans le secteur de l'éducation à la petite enfance. L'OG7 précise l'importance de l'accès à des services de garde abordables dans lesquels le personnel est bien formé, payé décemment et valorisé socialement.
- Dans le milieu de la justice sociale, de plus en plus d'organismes envisageaient les problématiques sous l'angle des « droits ».
- L'examen par les Nations Unies entourant l'application par le Canada de la Convention relative aux droits de l'enfant devait se dérouler en 2011-2012. Cette démarche onusienne a fourni l'occasion aux organismes non gouvernementaux (ONG) d'intervenir et de souligner l'absence de progrès réalisés par le Canada dans la création et le financement d'un système d'apprentissage et de garde pour les jeunes enfants.

- Plusieurs études internationales, dont celles publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et par l'UNICEF, plaçaient le Canada au dernier rang des pays industrialisés pour le manque de soutien public accordé aux familles ayant de jeunes enfants.

Et c'est ainsi, qu'en vertu d'une volonté de réaffirmer nos racines comme organisation fondée sur les principes de droits des femmes et des enfants, notre initiative *Les services de garde sont un droit* a vu le jour.

Pressées de combiner nos efforts dans le cadre d'un partenariat avec l'ACPSGE, nous avons été très occupées les 18 mois qui ont suivi. Nous avons retenu trois principaux objectifs pour l'initiative :

1. Explorer les obligations du Canada à l'égard des femmes, des enfants et des familles en vertu des traités internationaux en ce qui concerne les services de garde.
2. Fournir de l'information au public sur les droits des Canadiens et des Canadiennes décrits dans trois traités en particulier :
  - La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW);
  - La Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et l'Observation générale 7 : mise en œuvre des droits de l'enfant dans la petite enfance (OG7);
  - Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
3. Participer à l'examen des Nations Unies entourant les obligations du Canada à l'endroit des enfants en vertu de la CDE.

Nous avons produit des feuillets d'information, nous avons donné des ateliers et nous avons commencé à intégrer la « perspective des droits » dans nos autres actions. Au printemps 2011, nous avons publié le *Récit de deux Canada : l'application des droits dans le domaine de la petite enfance*, un ouvrage qui a éveillé l'intérêt du public et suscité un appui pour les droits de l'enfant un peu partout au Canada.

*« Il n'y a pas de pacte plus sacré que celui que le monde a avec ses enfants. Il n'est pas de tâche plus noble que celle de garantir le respect de leurs droits, protéger leur bien-être [...] ».*

*– Kofi Annan*

En novembre 2011, nous avons remis le *Récit de deux Canada* au CNUDE ainsi qu'une déclaration pour un système de services de garde au Canada appuyée par plus de vingt organisations locales, régionales et nationales. Nous avons eu l'honneur d'être invitées à témoigner de nos constats devant le CNUDE en février 2012. Il est important de préciser que le processus entourant l'examen ne se termine pas avec les présentations des ONG. À l'automne 2012, le CNUDE rencontrera des représentants du gouvernement

canadien pour discuter des politiques et des pratiques du Canada en matière de droits de l'enfant. Suivant cette rencontre, le CNUDE produira un rapport public et y formulera des recommandations de façons dont le Canada pourrait mieux s'acquitter de sa responsabilité de respecter les droits de l'enfant au Canada en vertu de la CDE.

D'aucuns peuvent se questionner quant à l'importance à accorder à un système universel de garde d'enfants alors que trop d'enfants au monde font face à la famine, à une vie dans des villages déchirés par la guerre et à l'accès restreint à l'éducation et à des soins de santé de base. Dans une telle perspective, comment pouvons-nous nous attendre à ce que l'échec du Canada à fournir des services de garde abordables et de qualité soit perçu comme une violation des droits de l'enfant? Mais, un droit est un droit, et si le Canada, un des pays les plus riches au monde, ne respecte pas toutes ses obligations en vertu de la CDE, comment peut-on s'attendre à plus ou en espérer davantage de la part d'autres pays? Année après année, notre propre province, la Colombie-Britannique, a le taux de pauvreté infantile le plus élevé au Canada et les droits de nos enfants autochtones sont violés quotidiennement au Canada. Devons-nous garder le silence? Est-ce que nous décidons en tant que nation que pourvu que les droits de certains de nos enfants soient respectés, ça va? Non!

*« Si on ne se bat pas pour les enfants, alors peu de luttes ont du sens » (trad. libre)*

*– Marian Wright Edelman*

Comme nous avons dit au CNUDE,

« ...Le manque de progrès du Canada dans la mise en œuvre des droits en petite enfance n'est pas attribuable à un manque de preuves, à un manque de besoins définis ni à un manque de solutions et de recommandations détaillées. Et l'incertitude économique ne devrait pas être un obstacle non plus. Nous disposons d'une foule d'analyses démontrant invariablement que les bénéfices sociaux et économiques des services de garde font plus que compenser leur coût estimé de 1 % du PIB. Et malgré cela, les gouvernements font bien peu ».

Comme au Canada, beaucoup de personnes à Genève ont été choquées d'apprendre que le Canada se classait au dernier rang des pays industrialisés en ce qui concerne le droit des jeunes enfants à un service de garde de qualité. Pendant que d'autres pays continuent de faire des progrès et bâtissent des systèmes et des services de qualité pour les jeunes enfants, le Canada ne le fait pas. Plus que jamais, la CCCABC et l'ACPSGE sont résolues à dénoncer la façon dont nos gouvernements et, en l'occurrence, nous comme Canadiens et Canadiennes, ne respectons pas nos obligations à l'endroit des jeunes enfants et ne leur offrons pas de véritables solutions.

George Orwell a dit « dans ces temps de tromperie universelle, dire la vérité est un acte révolutionnaire ». Ceux et celles qui se consacrent à la justice sociale savent bien qu'aucun acte à lui seul ne peut changer le cours des événements. Mais chaque occasion de témoigner, de prendre la parole, surtout au nom des enfants, est toujours la bonne chose à faire. Nous continuerons de mener nos « actes révolutionnaires » jusqu'à ce que les droits de tous les enfants au Canada deviennent réalité.

Dans nos conclusions finales devant le CNUDE, nous avons dit, « En tant que Canadiens, nous professons qu'il n'y a rien de plus important que nos enfants. Nous disons être prêts à tout pour assurer leur mieux-être. Mais, comme nous l'avons exposé dans un *Récit de deux Canada* (et dans notre mise à jour), le Canada ne se montre pas à la hauteur de ces idéaux. Les droits des jeunes enfants au Canada sont-ils respectés et renforcés? Nous pensons que non ».

Pour consulter un *Récit de deux Canada* et notre mise à jour, et pour assister à notre présentation devant le comité, rendez-vous sur notre site Web [www.cccabc.bc.ca](http://www.cccabc.bc.ca). Pour de plus amples renseignements ou pour communiquer avec la CCCABC, écrivez à [info@cccabc.bc.ca](mailto:info@cccabc.bc.ca).

*Susan Harney est une militante de longue date dans le domaine des services de garde et elle est membre de la CCCABC. Elle est impliquée dans de nombreux organismes et comités provinciaux et fédéraux de services de garde et de droits des femmes*